

21/06/2010



Secrétaire général

SG/2160

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION DU QUATUOR POUR LE MOYEN-ORIENT

La déclaration suivante a été faite aujourd'hui par le Quatuor pour le Moyen-Orient (Organisation des Nations Unies, Fédération de Russie, États-Unis et Union européenne):

Le Quatuor réaffirme que la situation actuelle à Gaza, notamment la situation humanitaire et celle des droits fondamentaux de la population civile, est intenable et inacceptable, et qu'elle ne sert les intérêts d'aucune des parties. Il plaide à nouveau en faveur d'une solution qui prenne en compte les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, notamment en mettant fin à la contrebande d'armes vers Gaza; favorise l'unité palestinienne, sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime; et permette le passage sans entrave de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes à destination et en provenance de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est disposé à travailler en étroite collaboration avec Israël, le Gouvernement palestinien et la communauté internationale des donateurs en vue d'assurer un développement économique durable sur la base de la pleine application de l'Accord de 2005 relatif à l'accès et à la libre circulation, dans la perspective plus large de la solution des deux États.

Conformément à ces objectifs, le Quatuor et son représentant s'efforcent, en coopération avec Israël et en consultation avec l'Autorité palestinienne, l'Égypte et les autres parties concernées, d'opérer un changement fondamental de politique à Gaza. À cet égard, la nouvelle politique vis-à-vis de Gaza que le Gouvernement israélien vient d'annoncer est un événement encourageant. Il conviendra de préciser avec soin les dispositions et les modalités d'application de cette nouvelle politique pour en assurer l'efficacité. Une application pleine et effective exigera un changement de stratégie important pour répondre aussi bien aux besoins de la population de Gaza en matière d'aide humanitaire et de marchandises, de reconstruction et d'infrastructure civiles, et d'activité économique légitime, qu'aux besoins d'Israël sur le plan de la sécurité. Le Quatuor continuera de coopérer avec Israël, l'Autorité palestinienne et les autres parties concernées pour faire en sorte que ces dispositions soient mises en œuvre dès que possible. Beaucoup reste à faire pour appliquer

pleinement la résolution susmentionnée et, en consultation avec les parties concernées, le Quatuor contrôlera étroitement la mise en œuvre de la nouvelle politique sous tous ses aspects. Il s'attachera résolument à trouver d'autres moyens d'améliorer la situation à Gaza, plaidera en faveur de la présence de l'Autorité palestinienne aux points de passage et encouragera le renforcement des échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Gaza.

Le Quatuor souligne l'importance que revêtent les interventions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, et salue l'action des organisations non gouvernementales locales, qui doit être renforcée à Gaza pour faire face aux besoins immédiats de la population civile, et invite toutes les parties à faciliter pleinement ce travail.

Le Quatuor reconnaît qu'Israël a des préoccupations légitimes au sujet de sa sécurité, qu'il faut continuer de préserver, et estime qu'il est indispensable d'assurer la sécurité tout en autorisant la circulation et le passage de la population palestinienne et des marchandises. Il s'engage à coopérer avec Israël et avec la communauté internationale pour prévenir le trafic d'armes et de munitions à destination de Gaza. Il exhorte tous ceux qui souhaitent acheminer des marchandises à le faire par les voies établies, afin de permettre l'inspection de leur cargaison et son acheminement par les points de passage terrestres vers Gaza. Le Quatuor insiste sur la nécessité d'éviter tout affrontement inutile et appelle toutes les parties à agir de manière responsable pour répondre aux besoins de la population de Gaza.

Le Quatuor demande qu'il soit mis fin à la détention déplorable de Gilad Shalit à la veille du quatrième anniversaire de sa capture le 25 juin; il condamne à nouveau le fait que, au mépris de ses obligations internationales, le Hamas empêche le Comité international de la Croix-Rouge de rencontrer le prisonnier et demande au Hamas de remédier immédiatement à la situation.

Le Quatuor réaffirme son soutien à des pourparlers indirects qui constituent un tremplin vers la reprise des pourparlers bilatéraux directs sans conditions préalables de façon à régler tous les problèmes liés au statut définitif, comme les parties en étaient convenues précédemment. Il est convaincu que ces pourparlers devraient aboutir à un règlement, négocié entre les parties d'ici à 24 mois, qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel